



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/66  
28 octobre 2016

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-dix-septième réunion  
Montréal, 28 novembre - 2 décembre 2016

**PROPOSITION DE PROJET : OUGANDA**

Le présent document renferme les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) PNUÉ et ONUDI

## FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS Ouganda

I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (principale), ONUDI	68 <sup>e</sup>	35 % d'ici 2020

II) DONNÉES LES PLUS RÉCENTES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2015	0,0 (tonne PAO)
---	--------------	-----------------

III) DONNÉES LES PLUS RÉCENTES DU PROGRAMME SECTORIEL DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2015	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agents de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123				0	0				0
HCFC-124				0	0				0
HCFC-141b				0	0				0
HCFC-142b				0	0				0
HCFC-22				0	0				0

IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 - 2010 :	0,2	Point de départ des réductions globales durables :	0,2
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	0,07	Restante :	0,13

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination de SAO (tonnes PAO)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Financement (\$US)	26 555	0,0	0,0	0,0	23 165	49 720
ONUDI	Élimination de SAO (tonnes PAO)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Financement (\$US)	43 600	0	0	0	0	43 600

VI) DONNÉES DE PROJET			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	0,2	0,2	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18	0,13	s.o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			s.o.	0,2	0,2	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18	0,13	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coûts du projet	40 500	0	0	0	23 500	0	0	0	20 500	84 500
		Coûts d'appui	5 265	0	0	0	3 055	0	0	0	2 665	10 985
	ONUDI	Coûts du projet	40 000	0	0	0	40 000	0	0	0	0	80 000
		Coûts d'appui	3 600	0	0	0	3 600	0	0	0	0	7 200
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)	Coûts du projet		80 500	0	0	0	0	0	0	0	0	80 500
	Coûts d'appui		8 865	0	0	0	0	0	0	0	0	8 865
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$US)	Coûts du projet						<b>63 500</b>					<b>63 500</b>
	Coûts d'appui						<b>6 655</b>					<b>6 655</b>

Recommandation du Secrétariat :	Approbation générale
---------------------------------	----------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'Ouganda, le PNUE, en sa qualité d'agence d'exécution principale, a soumis à l'examen du Comité exécutif à sa 77<sup>e</sup> réunion, une demande de financement concernant le plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) (phase I, deuxième tranche)<sup>1</sup>, pour un montant total de 70 155 \$US, comprenant 23 500 \$US, plus les coûts d'agence de 3 055 \$US pour le PNUE, et 40 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 3 600 \$US pour l'ONUDI. Cette présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, le rapport de vérification sur la consommation de HCFC et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2017-2020.

### Rapport sur la consommation de HCFC

#### *Consommation de HCFC*

2. Le gouvernement de l'Ouganda a déclaré une consommation de 0 tonne PAO depuis 2013, comme le montre le tableau 1 ci-après.

**Tableau 1. Consommation de HCFC en Ouganda (données de l'article 7 pour 2011-2015)**

HCFC-22	2011	2012	2013	2014	2015	Valeur de référence
Tonnes métriques	2,24	0,89	0,00	0,00	0,00	3,64
Tonnes PAO	0,12	0,05	0,00	0,00	0,00	0,2

3. La quantité de HCFC-22 qui est récupérée et recyclée a été suffisante pour l'entretien de l'équipement à base de HCFC-22 existant. En outre, les solutions de remplacement sans HCFC (p. ex., ammoniac, isobutane) sont de plus en plus utilisées en Ouganda.

#### *Rapport de vérification*

4. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement est en train de mettre en place un système d'octroi de licences et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC pour 2015 a été de 0 tonne PAO. L'Ouganda dispose d'un système d'octroi de licences et de quotas opérationnel pour les HCFC administrés par l'Unité nationale d'ozone (UNO), sous le contrôle de l'Autorité nationale de gestion de l'environnement (NEMA), qui a assuré la conformité du pays avec le Protocole de Montréal. La NEMA est l'agence principale chargée de coordonner la mise en œuvre des activités menées en vertu du Protocole de Montréal.

#### *Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays*

5. Le gouvernement de l'Ouganda a déclaré les données de consommation de son secteur des HCFC dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays 2015, lesquelles sont cohérentes avec les données communiquées en vertu de l'article 7.

### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

#### *Cadre juridique*

6. Le règlement national relatif à l'environnement couvre les importations et les exportations de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) et d'équipement à base de SAO et prévoit un système d'octroi de licences pour toutes les SAO.

<sup>1</sup> En conformité avec la lettre du 3 octobre 2016 adressée au Secrétariat en provenance de l'Autorité nationale de gestion de l'environnement (NEMA) de l'Ouganda.

*Secteur de l'entretien des appareils de réfrigération*

7. Les activités suivantes ont été entreprises :

- (a) Révision du programme de formation de l'école des douanes, afin d'y inclure des modules sur l'ozone, et formation de cinq agents des douanes nouvellement embauchés;
- (b) Formation de 12 agents des douanes et d'exécution de la loi sur le respect et l'application du règlement relatif aux SAO, ainsi que sur les techniques de prévention du commerce illicite;
- (c) Réunion sur le Protocole de Montréal et le règlement national relatif aux SAO avec l'Agence du revenu de l'Ouganda, pour l'application des contrôles d'importation et du système d'octroi de licences;
- (d) Renforcement de six centres professionnels, de l'Université de Kyambogo et de l'Association nationale de la réfrigération et de la climatisation (UNARA), par la fourniture d'outils d'entretien (p. ex., machines de récupération des frigorigènes, pompes à vide, détecteurs de fuites électroniques à main, collecteurs d'entretien et autres outils), en vue d'améliorer l'équipement de ces établissements, et acquisition d'un identifiant de frigorigène pour l'UNO;
- (e) Atelier de formation des formateurs de deux jours sur les pratiques exemplaires d'entretien et les techniques de reconversion aux technologies à base d'hydrocarbure (HC); et fourniture de trousseaux (p. ex., tuyaux de chargement, tuyau de déchargement de frigorigène pour les HC, coupe-tube capillaire) à 18 techniciens pour les pratiques exemplaires d'entretien;
- (f) Réunions avec l'UNARA en vue d'appliquer le code de conduite des techniciens, de démarrer le processus de certification des techniciens, d'établir une base de données sur les techniciens, et d'entreprendre une évaluation des capacités de l'établissement qui se chargera de la formation des techniciens.

*Unité de mise en œuvre et de surveillance du projet (PMU)*

8. L'UNO coordonne, supervise, surveille et évalue la mise en œuvre de toutes les activités menées dans le cadre du PGEH. Un expert-conseil a été recruté en vue d'aider l'équipe de l'UNO à surveiller efficacement la conduite de ces activités et de recueillir des données exactes.

Niveau de décaissement

9. En date de septembre 2016, sur un montant 80 500 \$US approuvé jusqu'ici (40 500 \$US pour le PNUE et 40 000 \$US pour l'ONUDI), 62 000 \$US (77 pour cent) ont été décaissés (22 000 \$US pour le PNUE et 40 000 \$US pour l'ONUDI). Le solde, qui s'élève à 18 500 \$US sera décaissé en 2017.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

10. Les activités suivantes seront mises en œuvre :

- (a) Deux ateliers de formation à l'intention de 30 autres agents des douanes et d'exécution de la loi sur la réglementation relative aux SAO et les autres textes de loi pertinents, en vue d'assurer une application efficace (PNUE) (8 000\$US);

- (b) Un atelier d'évaluation et d'examen du programme d'enseignement destiné à intégrer les ressources didactiques se rapportant aux nouveaux frigorigènes sur le marché local, et formation de 100 autres techniciens en réfrigération sur les bonnes pratiques d'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation (PNUE) (10 500 \$US);
- (c) Achat d'une unité de régénération des frigorigènes pour installation à l'Université de Kyambogo et six ensembles d'outils (y compris des unités de récupération, des détecteurs de fuite, des pompes à vide et des manomètres) à l'intention des centres de formation en réfrigération, et mise sur pied d'un programme de mesures d'incitation à la réduction de la consommation de HCFC pour les utilisateurs finaux d'appareils de réfrigération commerciaux et industriels (ONUDI) (40 000 \$US); et
- (d) Poursuite des activités de coordination, d'évaluation et de compte rendu sur la mise en œuvre de toutes les activités menées dans le cadre du PGEH (PNUE) (5 000 \$US).

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**

### **OBSERVATIONS**

#### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

##### *Cadre juridique*

11. Conformément à la décision 63/17, l'Ouganda confirme qu'elle a mis en place un système applicable d'octrois de licences et de quotas pour les importations de HCFC, et que ce système est capable d'assurer la conformité du pays avec le calendrier d'élimination des HCFC. Le quota émis pour 2016 est de 0,1 tonne PAO.

##### *Secteur de l'entretien des appareils de réfrigération*

12. Le gouvernement de l'Ouganda favorise l'utilisation de frigorigènes naturels et d'autres technologies de remplacement viables très économes en énergie et à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP). Le Secrétariat a demandé si seuls des frigorigènes inflammables à faible PRP sont utilisés dans le pays. Le PNUE a expliqué que le secteur ougandais des appareils de réfrigération et de climatisation se servait d'équipement à base de HFC et d'autres appareils à base de frigorigènes de remplacement à faible PRP. Il y a une usine d'assemblage de réfrigérateurs et congélateurs domestiques et commerciaux en banlieue de Kampala, qui dépend entièrement du R-600a.

13. Suite à une demande d'éclaircissement, le PNUE a expliqué que le gouvernement ne favorise pas la reconversion des appareils utilisant des frigorigènes à base de HC et connaît les décisions du Comité exécutif sur les reconversions<sup>2</sup>; la formation des techniciens sur la manipulation sans danger de l'équipement à base de HC a pour objectif d'assurer l'application d'une procédure sécuritaire pendant l'installation, l'entretien et la réparation des appareils à base de HC.

14. Le PNUE a par ailleurs indiqué que le gouvernement est en train d'élaborer un système de certification normalisé et des lignes directrices concernant l'utilisation de frigorigènes inflammables dans les appareils existants et nouveaux. Ce processus devrait être mené à bien pendant la mise en œuvre de la deuxième tranche. Par le biais d'activités combinées de formation et d'information, le gouvernement

---

<sup>2</sup> Décisions 72/17 et 73/34

surveillance et contrôle l'utilisation en toute sécurité des HC pour l'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation.

15. Suite à une demande de renseignements sur la disponibilité de HCFC-22 pour l'entretien de l'équipement, le PNUE a mentionné que presque tout le HCFC-22 chargé dans les appareils est récupéré et recyclé, ce qui fait que les réserves de HCFC-22 des années précédentes suffisent à assurer les besoins en entretien dans le pays. De plus, la régénération du HCFC-22 qui peut être récupéré de l'équipement serait favorisée par le biais de programmes de formation. Le pays s'attend à ce qu'en cas de besoin, de petites quantités de cette substance pourraient être importées pour répondre à la demande du secteur de l'entretien.

### Conclusion

16. En 2015, la consommation de HCFC en Ouganda a été nulle. Le gouvernement de l'Ouganda a progressé dans les activités approuvées en vertu de la première tranche, dont la formation des techniciens et la distribution de l'équipement nécessaire à renforcer l'infrastructure de formation des établissements d'enseignement technique. Le gouvernement s'est également doté d'un système d'octroi de licences et de quotas opérationnel pour les HCFC. Le décaissement des fonds s'élève à 70 pour cent du financement approuvé pour la première tranche. Le rapport de vérification a confirmé la conformité de l'Ouganda avec les objectifs du Protocole de Montréal et le fonctionnement du système national d'octroi de licences et de quotas.

### **RECOMMANDATION**

17. Le Secrétariat du fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour l'Ouganda; et recommande en outre l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase I du PGEH pour l'Ouganda, et du plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2017-2020, avec les coûts d'appui associés au financement figurant dans le tableau ci-dessous, étant entendu que si l'Ouganda décidait d'aller de l'avant avec les reconversions et les services associés touchant les frigorigènes inflammables et toxiques renfermés dans les appareils de réfrigération et de climatisation initialement conçus pour des substances ininflammables, son gouvernement devrait ainsi assumer toutes les responsabilités et tous les risques correspondants, uniquement en accord avec les normes et protocoles pertinents.:

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$US)</b>	<b>Coût d'appui (\$US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	23 500	3 055	PNUE
b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	40 000	3 600	ONUDI